FICHE D'INSCRIPTION – STAGE

STAGE CHOISI :	
DATE : du	au/2025 Matin 🗆 Après-midi 🗆
Personne PRATIQUANT l'ACT	TVITE:
NOM	Prénom
Né/e le	
Tél :	
Adresse principale	
Code Postal	Ville
Courriel	
Tél et nom personne à prévenir	en cas d'urgence
Combinaison 1€ X JourOUI □ NON □	
Assurance annulation MEETCH (4.5% du prix du stage) OUI ☐ NON ☐	
PERSONNE SIGNATAIRE pou	ur LES MINEURS
•	
Date de naissance	
Adresse (si différente)	
Code Postal	Ville
Tél dom	Portable
Courriel	@
	seul par ses propres moyens OUI - NON (rayer la mention inutile)
Signature avec mention « LU AUTORISATION PARENTALE »	ET APPROUVE » et <u>pour les mineurs, ajouter</u> « VALANT »
Fait à Le	

CONDITIONS D'ADHÉSION ET DE PRATIQUE

La personne signataire

- Autorise le stagiaire mineur inscrit ci-dessus à pratiquer les activités nautiques du CNSM.
- Déclare avoir été informé(e) sur les capacités requises pour la pratique des activités du CNSM.
- Atteste que le stagiaire :
- De 16 ans et plus est apte à plonger et nager au moins 50 mètres,
- De moins de 16 ans est apte à s'immerger et nager au moins 25 mètres,
- Pour les stages Moussaillons et Jardin des Mers, que l'enfant n'a pas peur de l'eau
- Ne présente aucune contre-indication à la pratique des sports nautiques et s'engage à déclarer tout traitement
- Autorise les responsables du CNSM à faire pratiquer toute intervention chirurgicale ou à faire donner les soins médicaux qui apparaîtraient indispensables et s'engage à en assurer le paiement.
- Atteste avoir pris connaissance des articles A-322-64 à A-322-70 du Code du Sport relatifs aux garanties techniques, d'encadrement et de sécurité dans les établissements d'activité physique et sportive dispensant un enseignement de la voile, des CGV et du règlement intérieur. Ces documents sont affichés au CNSM et fournis sur demande.
- Reconnaît avoir été informé(e) de la possibilité de souscrire à l'assurance complémentaire
 IA SPORT + de la MAIF.

Adhésion et Assurances

L'adhésion annuelle est obligatoire sauf pour les activités de 3 jours et moins. Elle permet d'être couvert par l'assurance en responsabilité civile souscrite par le CNSM pour l'ensemble de ses activités. Toutefois, le CNSM propose une assurance individuelle complémentaire IA SPORT+, garantissant une couverture étendue des dommages corporels en cas d'accident (infos sur demande ou téléchargeable sur le site cnsm.fr).

La responsabilité du centre nautique ne s'étend pas en dehors des horaires d'activité.

Droit à l'image

Les photos ou vidéos des stagiaires prises pendant l'activité peuvent être utilisées par le CNSM sur tous ses supports de communication sans conditions. Vous pouvez vous y opposer par simple courrier adressé au directeur du CNSM et remis avec la présente fiche d'inscription.

Licence

Le passeport et la licence de la Fédération Française de Voile sont facultatifs. Le passeport est en vente à l'accueil au prix de 11 € du CNSM sur présentation d'un certificat médical.

Annulation et assurance annulation MEETCH

En cas d'annulation de votre part, les sommes versées au titre de la prestation ne feront l'objet d'aucun remboursement. De même, aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement en cours de prestation ou d'exclusion pour motif grave. Vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation (Meetch) lors de votre réservation (plus de 30 motifs d'annulation couverts). Les titres FFV et la cotisation annuelle ne sont pas pris en compte par l'assurance, aucun remboursement possible.